

Regards sur la société canadienne

Les personnes avec incapacité et l'emploi

par Martin Turcotte

Date de diffusion : le 3 décembre 2014



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75-006-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada ([http://www.
statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm)).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- X confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Les personnes avec incapacité et l'emploi

par Martin Turcotte

Aperçu de l'étude

Cet article fournit des renseignements sur la participation au marché du travail des Canadiens âgés de 25 à 64 ans avec incapacité physique ou mentale, qu'il s'agisse de troubles liés à la vision, l'ouïe, la mobilité, la flexibilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, le développement, les troubles mentaux/psychologiques ou la mémoire. Les facteurs associés à une plus grande participation en emploi des personnes avec incapacité y sont discutés, de même que les caractéristiques des emplois occupés.

- En 2011, le taux d'emploi chez les Canadiens âgés de 25 à 64 ans avec une incapacité était de 49 %, comparativement à 79 % parmi les Canadiens sans incapacité.
- Le taux d'emploi chez les personnes de 25 à 64 ans avec incapacité « légère » était de 68 %, comparativement à 54 % chez celles avec incapacité « modérée », à 42 % chez celles avec incapacité « sévère » et 26 % chez celles avec incapacité « très sévère ».
- La différence dans les taux d'emploi entre les personnes avec incapacité et celles sans incapacité était moindre parmi les diplômés universitaires. Cette différence n'était pas significative dans le cas des diplômés universitaires avec incapacité légère ou modérée.
- Environ un diplômé universitaire sur deux, avec ou sans incapacité, occupait un emploi de professionnel. Les diplômés avec une incapacité étaient cependant moins susceptibles d'occuper un emploi de gestion et gagnaient moins que ceux qui n'avaient aucune incapacité, surtout chez les hommes.
- Parmi les Canadiens avec une incapacité, 12 % ont affirmé s'être fait refuser un emploi en raison de leur état dans les cinq années précédentes. Ce pourcentage atteignait 33 % parmi les 25 à 34 ans avec une incapacité sévère ou très sévère.

Introduction

Au Canada, des centaines de milliers de personnes sont limitées dans leur vie quotidienne en raison d'une incapacité physique ou mentale, mais participent activement au marché du travail et occupent souvent des emplois qui correspondent à leurs qualifications. En dépit de multiples histoires et expériences positives, les personnes avec incapacité demeurent cependant moins susceptibles d'occuper un emploi que les autres, et ce, autant au Canada¹ qu'ailleurs dans le monde².

Il est vrai que certaines personnes ont une incapacité d'une sévérité telle qu'elles sont incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise. Cependant

plusieurs autres, qui souhaiteraient obtenir un emploi rémunéré, sont incapables d'atteindre cet objectif pour des raisons autres que celles reliées à leur condition, comme des milieux de travail physiquement inaccessibles, ou de la discrimination à l'embauche. Ces personnes peuvent donc se retrouver au chômage, ou encore se découragent de trouver un emploi.

Cette situation est problématique autant pour les personnes avec incapacité que pour la société et l'économie en général. En effet, les personnes sans emploi sont privées d'une des principales formes de participation à la société et des bénéfices qui s'y rattachent³. La

Les personnes avec incapacité et l'emploi

société, quant à elle, est privée de leurs talents et de leur contribution à l'économie, une situation qui pourrait représenter un coût d'opportunité important dans un contexte de départs massifs à la retraite⁴.

En réponse à cette problématique, les divers ordres gouvernementaux ont mis en œuvre de nombreux programmes et politiques d'accès à l'emploi et à l'éducation postsecondaire, entre autres pour faciliter la participation des personnes avec incapacité au marché du travail et faire diminuer les barrières sociales et matérielles rencontrées par ces personnes⁵.

Dans un premier temps, la présente étude s'intéresse aux facteurs qui sont associés à une plus faible participation en emploi des personnes avec incapacité. Une attention particulière est accordée au degré de sévérité des incapacités et à la scolarité, car celui-ci peut exercer une influence significative sur l'emploi.

Dans un deuxième temps, l'article s'intéresse aux caractéristiques d'emploi des personnes avec incapacité, toujours en comparaison avec les personnes sans incapacité : profession, industrie, heures et semaines travaillées, revenu d'emploi. Une attention particulière est portée aux personnes avec incapacité titulaires d'un diplôme universitaire.

L'article utilise les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 (voir *Sources de données, méthodes et définitions*). Étant donné que l'étude s'intéresse aux liens entre le plus haut niveau de scolarité atteint et le fait d'occuper un emploi, la population d'intérêt est celle des 25 à 64 ans, pour qui les études sont habituellement terminées.

Des statistiques supplémentaires sont cependant présentées afin de fournir un éclairage sur les habitudes de travail et scolaires des jeunes de 15 à 24 ans avec une incapacité. Ces statistiques comprennent des renseignements à propos des jeunes avec incapacité qui ne sont ni aux études ni en emploi (voir *Les jeunes avec une incapacité et l'emploi*).

Un taux d'emploi plus faible pour les personnes avec incapacité

En 2012, un peu plus de 2,1 millions de personnes âgées de 25 à 64 ans, ou 11 % de la population de ce groupe d'âge, ont déclaré être limitées dans leurs activités quotidiennes en raison d'une incapacité mentale ou physique — qu'il s'agisse de troubles liés à la vision, l'ouïe, la mobilité, la flexibilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, le développement, les troubles mentaux/psychologiques ou la mémoire⁶. Puisque l'ECI a été

réalisée sur la base d'un échantillon de répondants de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), il est possible d'étudier la problématique de l'emploi à l'aide des données sur l'emploi qui ont été recueillies par l'ENM, en mai 2011.

Tout d'abord, en 2011, le taux de chômage des personnes de 25 à 64 ans avec incapacité se chiffrait à 11 %, par rapport à 6 % pour les personnes n'ayant déclaré aucune incapacité. Le taux de participation, soit le pourcentage de la population en emploi ou à la recherche d'un emploi était quant à lui de 55 % pour les personnes avec incapacité, comparativement à 84 % pour celles sans incapacité.

Les taux de chômage et de participation, s'ils présentent un intérêt certain, sont peut-être moins efficaces pour illustrer les difficultés des personnes avec incapacité, ces dernières étant plus susceptibles d'être découragées de se trouver

Tableau 1
Certaines caractéristiques des personnes âgées de 25 à 64 ans avec incapacité sévère ou très sévère, incapacité modérée ou légère ou sans incapacité, 2011

	Personnes sans incapacité	Personne avec incapacité légère ou modérée	Personne avec incapacité sévère ou très sévère
répartition en pourcentage			
Total	100,0	100,0	100,0
Hommes	50,2	47,5	45,5
Femmes	49,8	52,5	54,5
Groupe d'âge			
25 à 34 ans	26,4	14,2	8,0
35 à 44 ans	25,2	17,9	15,8
45 à 54 ans	27,8	28,0	35,6
55 à 64 ans	20,6	39,9	40,6
Niveau de scolarité			
Inférieur à un diplôme d'études secondaires	11,3	18,9	22,1
Diplôme d'études secondaires	30,8	34,0	35,9
Certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un collège	31,0	29,6	33,3
Diplôme universitaire	27,0	17,6	8,8

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

du travail⁷. Autrement dit, ce n'est pas parce que les personnes avec incapacité ne font pas partie de la population active qu'elles ne souhaitent pas travailler⁸.

Une mesure plus convenable est probablement celle du taux d'emploi, soit le nombre de personnes qui occupent un emploi exprimé en pourcentage de la population totale. En 2011, il était de 49 % chez les personnes de 25 à 64 ans ayant déclaré une incapacité limitant leur activité, par rapport à 79 % chez celles n'en ayant pas déclaré.

Les personnes avec incapacité sont cependant loin de former un groupe homogène : certaines ont de multiples incapacités qui limitent grandement toutes leurs activités quotidiennes, tandis que d'autres n'ont qu'une seule incapacité ayant un effet moindre sur leurs activités. Un indice de sévérité, élaboré pour l'enquête, permet de réduire de façon importante cette hétérogénéité, en tenant compte du nombre de types d'incapacité, de l'intensité des difficultés et de la fréquence des limitations d'activités.

La situation en emploi variait grandement selon le niveau de sévérité. Spécifiquement, le taux d'emploi chez les personnes 25 à 64 ans avec incapacité « légère » était de 68 %, comparativement à 54 % chez celles avec incapacité « modérée », à 42 % chez celles avec incapacité « sévère », et à 26 % chez celles avec incapacité « très sévère ».

Lorsqu'exprimé sous forme de répartition, parmi les 968 000 Canadiens avec incapacité qui occupaient un emploi, 44 % avaient une incapacité légère, 22 %, une incapacité modérée, 20 %, une incapacité sévère et 14 %, une incapacité très sévère.

Les personnes avec incapacité sont en moyenne plus âgées et moins scolarisées

Les personnes avec une incapacité sont plus âgées que celles sans incapacité. En 2011, plus de 40 % des personnes avec incapacité appartenaient au groupe des 55 à 64 ans, comparativement à 21 % de leurs homologues sans incapacité (tableau 1). Ces différences d'âge peuvent influencer sur les taux d'emploi, car ceux-ci diminuent de manière importante après l'âge de 55 ans⁹.

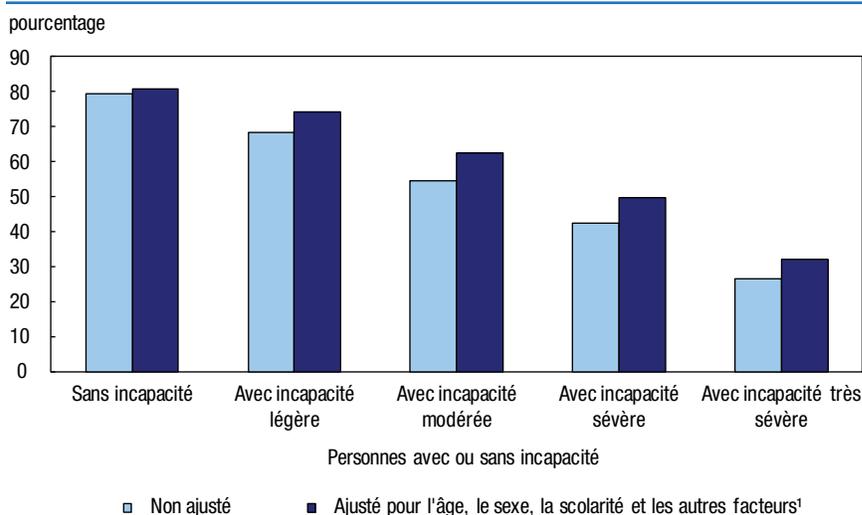
De même, les personnes avec incapacité sont moins scolarisées, ce qui constitue un autre facteur de risque de ne pas occuper un emploi. Par exemple, 9 % des personnes avec incapacité sévère ou très sévère étaient titulaires d'un diplôme universitaire, par rapport à 27 % de celles n'ayant pas d'incapacité. Finalement, les personnes avec

incapacité étaient plus souvent des femmes, dont les taux d'emploi sont aussi moins élevés.

Dans quelle mesure ces différences de profil expliquent-elles les différences de taux d'emploi? Pour répondre à cette question, on a ajusté le taux d'emploi pour tenir compte des différences liées à l'âge, au sexe, à la scolarité et à d'autres facteurs (comme la situation dans le ménage, l'autodéclaration de l'ascendance autochtone, et la province de résidence). La prise en compte de tous ces facteurs réduisait quelque peu les différences dans les taux d'emploi entre les personnes avec incapacité, mais ne les éliminait pas complètement (graphique 1).

Par exemple, si les personnes avec incapacité légère avaient eu des caractéristiques semblables à la moyenne pour chacun des facteurs

Graphique 1
Taux d'emploi des personnes avec ou sans incapacité, non ajustés et ajustés, 2011



1. Résultats obtenus à partir d'une régression logistique qui incluait les facteurs suivants : niveau de sévérité de l'incapacité, sexe, groupe d'âge, niveau de scolarité, auto-identification autochtone, province de résidence et situation dans le ménage.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les personnes avec incapacité et l'emploi

pris en compte dans le modèle, leur taux d'emploi aurait été de 74 %, plutôt que de 68 %. Malgré cela, ce taux était toujours plus bas que celui des personnes sans incapacité, celui-ci étant d'environ 80 %.

Des taux d'emploi semblables entre diplômés universitaires avec incapacité légère et ceux sans incapacité

Une scolarité supérieure est associée à un taux d'emploi plus élevé, à la fois pour les personnes sans incapacité et pour celles avec incapacité, peu importe le degré de sévérité de cette incapacité. Plus particulièrement, les différences entre personnes avec incapacité et celles sans incapacité étaient significativement moindres parmi les personnes qui avaient un niveau de scolarité plus élevé.

En effet, parmi les diplômés universitaires, le taux d'emploi de ceux qui avaient une incapacité

modérée (ajusté pour tenir compte des différences d'âge) était de 77 %, comparativement à 78 % parmi ceux avec une incapacité légère, et 83 % parmi ceux qui n'avaient pas d'incapacité (graphique 2). L'écart entre les diplômés universitaires avec incapacité légère ou modérée et ceux n'en ayant pas n'était donc pas significatif¹⁰.

À l'inverse, la barrière à l'emploi que peut représenter le fait de ne pas avoir complété ses études secondaires semblait plus importante pour les personnes avec incapacité. Ainsi, chez les personnes qui n'avaient pas complété leurs études secondaires, 33 % de celles avec incapacité modérée étaient en emploi, comparativement à 50 % de celles avec incapacité légère et 65 % des personnes sans incapacité. Enfin, parmi les personnes de ce groupe qui avaient une incapacité sévère ou très sévère, 20 % occupaient un emploi.

Les incapacités plus sévères sont liées à des taux d'emploi moindres

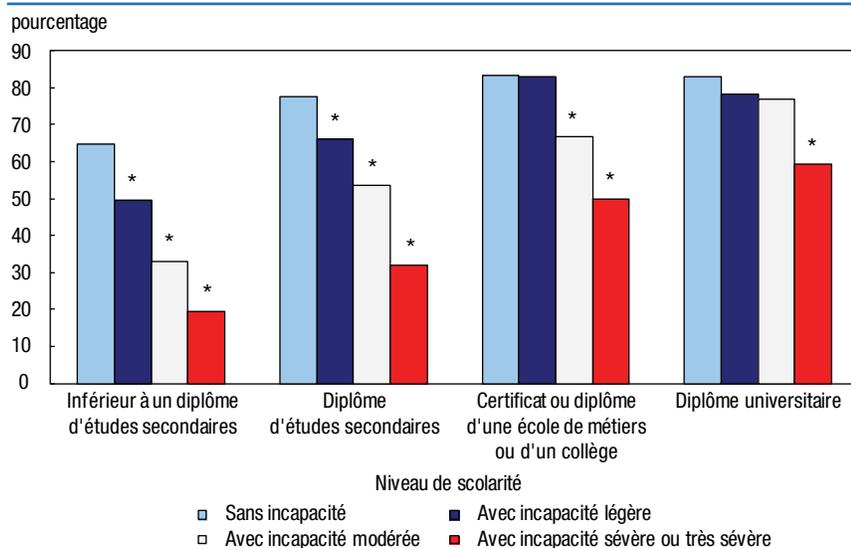
Tel que démontré ci-dessus, plus le degré de sévérité d'une incapacité est élevé, moins le taux d'emploi est élevé. Cette conclusion demeurait valide dans un modèle multivarié regroupant uniquement les personnes avec incapacité, et prenant en compte les autres variables pouvant avoir une influence sur l'emploi, comme le niveau de scolarité, l'âge, ou la province de résidence.

Ainsi, la probabilité d'être en emploi, parmi les personnes avec incapacité légère, était plus de deux fois supérieure à celle des personnes avec incapacité très sévère (probabilités prédites respectives de 66 % et 30 %, tableau 2).

Un autre facteur important était la scolarité. Selon le modèle, la probabilité prédite d'emploi était par exemple de 45 % pour ceux ayant obtenu un diplôme d'études secondaires, comparativement à 62 % pour ceux ayant obtenu un diplôme universitaire.

D'autre part, même en tenant compte de la sévérité et des autres facteurs, les résultats en emploi étaient moins positifs pour ceux dont l'incapacité était de nature mentale ou psychologique (trouble du développement, d'apprentissage, problème de mémoire ou une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale). En effet, leur probabilité prédite d'emploi était inférieure de 10 points par rapport à celles qui avaient une incapacité d'une autre nature que mentale ou psychologique (probabilité prédite de 43 % et 53 % respectivement).

Graphique 2
Taux d'emploi ajusté pour l'âge selon le niveau de scolarité et le degré de sévérité de l'incapacité, 2011



* valeur significativement différente de la catégorie de référence (sans incapacité) ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les personnes avec incapacité et l'emploi

Enfin, le fait que l'incapacité ait débuté plus ou moins tôt dans la vie de la personne n'était pas associé à la probabilité d'emploi, une fois les autres facteurs pris en compte (y compris la sévérité)¹.

Un autre facteur important d'intégration du marché du travail est la capacité de non seulement avoir un emploi, mais de le conserver par la suite. À cet égard, des données d'emploi ont aussi été recueillies en 2012 pour les personnes avec incapacité. On est donc en mesure d'examiner, parmi les personnes qui avaient un emploi en 2011, lesquelles étaient les plus à risque de ne plus l'avoir en 2012 (soit parce qu'elles l'avaient perdu, soit parce qu'elles l'avaient quitté). Cette probabilité variait aussi en fonction des caractéristiques socio-démographiques.

Selon les résultats d'un deuxième modèle multivarié (basé sur les mêmes facteurs explicatifs), la sévérité demeurait un facteur déterminant. Parmi ceux qui étaient employés en 2011, une personne ayant une incapacité très sévère avait 2,5 fois plus de chances qu'une personne avec incapacité légère de ne plus être en emploi l'année suivante (probabilités respectives de 22 % et 9 %). Par contre, le fait d'avoir une incapacité mentale/psychologique n'était pas associé à un changement dans le statut d'emploi, tout comme l'âge auquel l'incapacité avait débuté.

De même, les personnes avec incapacité qui n'avaient pas obtenu leur diplôme d'études secondaires se montraient plus à risque d'avoir perdu ou quitté leur emploi entre 2011 et 2012 (probabilité prédite de 21 %, près du double de tous les autres groupes de scolarité).

Tableau 2
Emploi et changement de la situation en emploi, personnes avec incapacité âgées de 25 à 64 ans, 2011 et 2012

	Probabilité d'être en emploi en 2011	Travailleurs en 2011 n'ayant plus d'emploi en 2012
	probabilités prédites ¹	
Sévérité de l'incapacité		
Légère (réf.)	66,1	8,6
Modérée	54,0*	12,3
Sévère	42,8*	16,5*
Très sévère	29,5*	21,8*
Personne a une incapacité mentale/psychologique²		
Non (réf.)	53,0	11,3
Oui	43,4*	14,1
Âge de la personne quand l'incapacité a débuté		
Avant 25 ans (réf.)	48,7	9,9
À 25 ans ou après	48,9	13,1
Sexe		
Hommes (réf.)	52,6	11,3
Femmes	45,5*	13,2
Groupe d'âge		
25 à 34 ans (réf.)	54,2	18,0
35 à 44 ans	55,6	11,7
45 à 54 ans	58,6	8,4*
55 à 64 ans	37,1*	15,9
Niveau de scolarité		
Inférieur à un diplôme d'études secondaires (réf.)	29,4	20,6
Diplôme d'études secondaires	45,4*	10,8*
Certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un collège	59,5*	12,4*
Diplôme universitaire	62,4*	10,2*
Auto identification autochtone		
Non (réf.)	49,5	12,2
Oui	36,3*	12,1
Situation dans le ménage		
En couple (réf.)	52,8	11,8
Parent seul	48,0	16,1
Enfant adulte	33,5*	19,0
Hors d'une famille de recensement	43,8*	10,9
Province		
Terre-Neuve-et-Labrador	41,4	34,8*
Île-du-Prince-Édouard	53,7	16,6*
Nouvelle-Écosse	47,7	14,5*
Nouveau-Brunswick	42,0	22,5*
Québec	41,1	16,2*
Ontario (réf.)	46,3	8,6
Manitoba	63,8*	14,5*
Saskatchewan	62,3*	14,6*
Alberta	62,5*	13,3*
Colombie-Britannique	50,7	15,1*
Territoires	61,8	12,1

* valeur significativement différente de la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

1. Les probabilités prédites ont été calculées à partir des résultats d'un modèle de régression logistique. Les probabilités prédites sont calculées en maintenant constants tous les autres facteurs à leur valeur moyenne pour la population considérée.

2. Incluant les troubles du développement, d'apprentissage, les problèmes de mémoire ou une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les personnes avec incapacité et l'emploi

Tableau 3
Caractéristiques d'emploi des personnes de 25 à 64 ans, selon la présence et la sévérité des incapacités, résultats ajustés pour l'âge, 2011

	Hommes			Femmes		
	Sans incapacité (réf.)	Avec incapacité légère ou modérée	Avec incapacité sévère ou très sévère	Sans incapacité (réf.)	Avec incapacité légère ou modérée	Avec incapacité sévère ou très sévère
pourcentage						
Profession						
Gestion	15,7	11,8*	10,1 ^E	10,1	7,4*	9,9 ^E
Personnel professionnel	17,4	14,0*	11,5 ^E	23,5	19,3*	16,3*
Personnel technique et paraprofessionnel	9,6	10,9	7,5 ^E	11,5	14,5	10,1
Administration et soutien administratif	6,7	7,6 ^E	7,1 ^E	21,5	21,3	22,7
Ventes	6,6	6,6	13,5 ^E	9,2	9,0	11,3
Services personnels et services d'information de la clientèle	8,3	13,6*	19,9 ^E	19,4	24,0*	25,7*
Métiers des industries, de la construction et d'opération d'équipement	15,6	16,0	12,1 ^E	0,4	F	F
Ouvriers et manoeuvres en transport et construction	11,0	10,1	9,2 ^E	1,0	F	F
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	2,4	1,8 ^E	2,4 ^E	0,6	0,6 ^E	F
Fabrication et services d'utilité publique	6,8	7,6 ^E	6,6 ^E	2,9	2,1 ^E	F
Industrie						
Secteur des biens						
Agriculture et ressources naturelles	5,0	3,9*	2,8 ^E	1,9	1,3 ^E	F
Services publics et construction	11,9	9,9	10,0 ^E	1,8	F	F
Fabrication	15,0	13,8	9,6 ^E	5,4	4,5 ^E	5,9 ^E
Secteur des services						
Commerce de gros	5,9	5,5 ^E	F	3,1	3,6 ^E	1,7 ^E
Commerce de détail	8,9	12,4*	14,2*	10,8	11,2	15,4*
Transport et entreposage	7,2	8,4 ^E	8,7 ^E	2,6	3,8 ^E	F
Finance, assurances, immobilier et location	5,8	2,4*	3,3 ^E	7,3	5,4*	6,3 ^E
Services professionnels, scientifiques et techniques	12,4	13,3	9,7 ^E	11,2	11,4	8,6 ^E
Services d'enseignement	5,3	6,2 ^E	F	11,7	12,6	8,0 ^E
Soins de santé et assistance sociale	4,0	6,0 ^E	F	21,7	21,6	20,1
Information, culture et loisirs	4,0	3,9 ^E	5,3 ^E	4,0	3,9 ^E	5,7 ^E
Services d'hébergement et de restauration	3,2	5,2 ^E	11,8 ^E	5,3	6,0 ^E	10,4 ^E
Autres services	4,1	3,2 ^E	4,0 ^E	5,2	4,4 ^E	4,4 ^E
Administrations publiques	7,4	6,0	9,8 ^E	7,8	7,9	7,8 ^E
Travail en 2011						
Temps partiel, une partie de l'année	4,0	10,2 ^E	9,2 ^E	10,5	13,9*	16,3*
Temps partiel toute l'année	2,5	4,5 ^E	12,5 ^E	9,7	9,5	12,1
Temps plein, une partie de l'année	22,9	24,0	27,5	21,5	22,7	26,0
Temps plein toute l'année	70,6	61,3*	50,8*	58,4	53,9	45,7*
Revenus d'emploi moyens¹ (\$)	67 599	56 624*	49 242*	49 565	45 448*	42 688*

* valeur significativement différente de la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Travailleurs à temps plein toute l'année avec des revenus d'emploi positifs.

Note : Personnes qui occupaient un emploi lors de la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) en 2011.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les personnes avec incapacité plus fortement concentrées dans les professions de la vente

Si les personnes avec incapacité sont moins susceptibles d'être en emploi,

on peut se demander si celles qui en occupent un ont un profil d'emploi différent. Étant donné les différences entre les hommes et les femmes à cet égard, il est important d'effectuer les comparaisons séparément. Tous les résultats qui suivent ont été ajustés

afin de tenir compte des différences dans la structure d'âge entre les groupes.

Chez les hommes, ceux avec incapacité légère ou modérée étaient à peu près aussi susceptibles

que ceux sans incapacité d'occuper une profession des métiers des industries, de la construction et d'opération d'équipement, soit environ 16 % (tableau 3). Aussi, les ouvriers et manœuvres en transport et construction étaient représentés dans des proportions semblables dans chacun des groupes (environ 10 %).

Des différences plus importantes existaient en ce qui concerne d'autres groupes de professions, comme les professions des services personnels et des services d'information de la clientèle. En effet, les hommes avec incapacité sévère ou très sévère en emploi étaient au moins deux fois plus susceptibles d'occuper une de ces professions que leurs homologues sans incapacité (20 % par rapport à 8 %). Ce groupe de professions inclut les nettoyeurs, chefs ou cuisiniers, représentants du service à la clientèle, etc. On constatait aussi une plus grande concentration des hommes avec incapacité sévère ou très sévère dans les professions de la vente (14 %, par rapport à 7 % des hommes sans incapacité).

Ces différences reflètent en partie une scolarité moins élevée des hommes avec incapacité. Ces derniers, peu importe la sévérité de leur incapacité, se montraient moins portés à occuper des postes de gestion ou de professionnels que les hommes sans incapacité.

En ce qui a trait aux résultats selon l'industrie, les hommes en emploi avec une incapacité sévère ou très sévère étaient plus concentrés dans le commerce au détail (14 %, comparativement à 9 % pour ceux sans incapacité), mais proportionnellement moins représentés dans le commerce de gros, la fabrication et le secteur de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location.

Chez les femmes, on observait aussi une représentation moindre des personnes avec incapacité au sein des postes de gestion et de professionnels, et une plus grande représentation au sein des professions des services personnels et services d'information à la clientèle. Rappelons toutefois que tout comme dans le cas des hommes, les femmes avec incapacité sont moins susceptibles d'avoir obtenu un diplôme universitaire. La distribution des femmes en emploi avec et sans incapacité était plutôt semblable dans le cas des autres catégories professionnelles.

Les femmes en général ne sont pas réparties de la même façon que les hommes au sein des industries, celles-ci étant proportionnellement moins nombreuses que les hommes dans les secteurs des biens comme les services publics et la construction, de même que dans la fabrication. Les femmes avec une incapacité sévère ou très sévère étaient cependant concentrées dans les mêmes industries que leurs vis-à-vis masculins, soit le commerce de détail et les services d'hébergement et de restauration. Par exemple, en 2011, 10 % des femmes avec incapacité sévère ou très sévère en emploi travaillaient dans les services d'hébergement et de restauration, comparativement à 5 % des femmes sans incapacité.

Enfin, des différences sur le plan de l'intensité du travail étaient également visibles entre personnes avec ou sans incapacité. Autant chez les hommes que chez les femmes, les travailleurs avec une incapacité sévère ou très sévère se montraient moins susceptibles d'avoir occupé un emploi toute l'année à temps plein que les autres. Chez les travailleurs masculins avec incapacité sévère ou très sévère, 13 % avaient travaillé toute l'année à temps partiel, comparativement à moins de 5 % de ceux avec incapacité légère et moins de 3 %

parmi ceux sans incapacité. Il n'est cependant pas possible de savoir si les personnes avec incapacité sont plus susceptibles de travailler à temps partiel par choix.

Pour ce qui est des revenus d'emploi des personnes ayant travaillé toute l'année à temps plein, les hommes avec incapacité avaient des gains moyens moins élevés que ceux sans incapacité : 49 200 \$ pour ceux avec incapacité sévère ou très sévère, 56 600 \$ pour ceux avec incapacité légère ou modérée et 67 600 \$ pour ceux sans incapacité). Encore une fois, ces écarts sont en partie attribuables à des différences à la fois sur le plan de la scolarité et de la profession occupée¹².

Les diplômés universitaires avec incapacité ont des professions semblables à celles des diplômés universitaires sans incapacité

D'après les résultats ci-dessus, les taux d'emploi des diplômés universitaires avec incapacité légère ou modérée se rapprochaient beaucoup de ceux des diplômés universitaires sans incapacité. Ceux-ci occupent-ils cependant le même type de professions que leurs collègues sans incapacité? Étant donné les plus petites tailles d'échantillon, les diplômés universitaires avec incapacité sévère ou très sévère ne peuvent cependant pas être distingués de ceux avec incapacité légère ou modérée dans l'analyse qui suit. Les résultats présentés ci-après ont cependant été ajustés pour tenir compte des différences dans la structure d'âge.

Il existait plusieurs similitudes entre les diplômés universitaires avec ou sans incapacité (tableau 4). Tout d'abord, la proportion de diplômés universitaires avec incapacité qui occupaient un poste de professionnel, soit une profession qui exige habituellement une formation

Les personnes avec incapacité et l'emploi

Tableau 4
Caractéristiques d'emploi des hommes et des femmes de 25 à 64 ans titulaires d'un diplôme universitaire, selon la présence et la sévérité des incapacités, ajusté pour l'âge, 2011

	Hommes		Femmes	
	Sans incapacité (réf.)	Avec incapacité	Sans incapacité (réf.)	Avec incapacité
	pourcentage			
Niveau de compétence du poste occupé				
Gestion	19,7	11,6 ^E	11,9	11,2 ^E
Niveau de compétence A : professions qui exigent habituellement une formation universitaire	48,5	48,5	54,4	54,1
Niveau de compétence B : professions qui exigent habituellement une formation collégiale ou un programme d'apprentissage	19,5	22,1 ^E	19,4	21,2
Niveau de compétence C : professions qui exigent habituellement une formation secondaire ou une formation spécifique à la profession	10,0	13,3 ^E	12,0	10,8 ^E
Niveau de compétence D : professions pour lesquelles une formation en emploi est habituellement donnée	2,4	F	2,3	F
Travail en 2011				
Temps partiel, une partie de l'année	4,5	4,4 ^E	10,3	13,9 ^E
Temps partiel toute l'année	2,6	F	8,0	8,8 ^E
Temps plein, une partie de l'année	22,1	15,6 ^E	21,4	20,5
Temps plein toute l'année	70,7	73,3	60,3	56,8
Revenus d'emploi moyens¹ (\$)	92 681	69 197*	68 041	64 503*

* valeur significativement différente de la catégorie de référence (réf.) (p < 0,05)

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Travailleurs à temps plein toute l'année avec des revenus d'emploi positifs.

Note : Personnes qui occupaient un emploi lors de la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) en 2011.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

universitaire, était pratiquement la même que celle des universitaires sans incapacité (environ 49 % chez les hommes et environ 54 % chez les femmes).

Ce qui distinguait principalement les diplômés universitaires avec incapacité, du point de vue du niveau de compétence de la profession occupée, était la propension moins grande des hommes avec incapacité à occuper des postes de gestionnaires (12 %, comparativement à 20 % des diplômés universitaires masculins sans incapacité). À ce sujet, il n'y avait pas de différence significative chez les femmes.

Les diplômés universitaires avec ou sans incapacité ont également obtenu des résultats assez semblables en ce qui a trait à l'intensité du travail en 2011. Autant chez les hommes que

chez les femmes, la majorité des diplômés universitaires ont travaillé à temps plein toute l'année, qu'ils aient une incapacité ou non.

Les différences plus marquées avaient trait aux revenus d'emploi. On remarquait notamment, chez les hommes, une différence plus prononcée du point de vue des revenus d'emploi : 69 200 \$ en moyenne pour les diplômés universitaires masculins avec incapacité par rapport à 92 700 \$ chez leurs homologues sans incapacité. Parmi les femmes, l'écart en ce qui a trait aux revenus d'emploi était plus faible, mais toujours significatif.

Plusieurs facteurs, dont l'examen dépasse les objectifs de la présente analyse, pourraient expliquer ces écarts. À titre d'exemple, notons les types de professions et les

domaines d'études; le nombre d'années d'expérience sur le marché du travail; la productivité; ou les attitudes discriminatoires. À ce sujet, l'ECI a recolté des données sur les perceptions des répondants quant aux attitudes discriminatoires qu'elles ont pu rencontrer. Celles-ci sont examinées dans la section qui suit.

Perceptions de discrimination en emploi

Certains employeurs peuvent, pour toutes sortes de raisons, se montrer hésitants à embaucher des personnes avec incapacité : manque de connaissance par rapport aux enjeux d'incapacité et d'accommodement, peur d'avoir à assumer des coûts élevés, ou des obligations de nature légale¹³.

Les personnes avec incapacité et l'emploi

Tableau 5
Perceptions de discrimination en emploi, personnes avec incapacité, 2012

	Au cours des cinq dernières années, croyez-vous qu'en raison de votre état on vous ait refusé un emploi?		
	Total	Hommes	Femmes
		pourcentage	
Total, situation en emploi	12,0	13,7	10,5
Avec un emploi (réf.)	10,0	10,5	9,6
Sans emploi	16,5*	21,9*	12,4
Incapacité légère ou modérée			
25 à 34 ans (réf.)	13,0	19,0	7,8
35 à 44 ans	11,3	11,6	11,1
45 à 54 ans	7,0 ^E	8,8 ^E	5,3
55 à 64 ans	4,4 ^E	4,8 ^E	F
Incapacité sévère ou très sévère			
25 à 34 ans (réf.)	32,6	37,1	29,0
35 à 44 ans	23,1	27,3	20,7
45 à 54 ans	16,3*	16,5 ^E	16,1 ^E
55 à 64 ans	13,1 ^E	16,4 ^E	8,9 ^E
Incapacité sévère ou très sévère, sans emploi			
25 à 34 ans (réf.)	43,6	61,9	33,3 ^E
35 à 44 ans	24,6 ^E	30,5 ^E	21,0 ^E
45 à 54 ans	15,9 ^E	22,3 ^E	12,4 ^E
55 à 64 ans	16,6 ^E	22,5 ^E	11,0 ^E

* valeur significativement différente de la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Note : Seules les personnes ayant occupé au moins un emploi au cours des cinq dernières années sont incluses dans cette analyse.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Des études ont aussi souligné que de nombreuses personnes avec incapacité percevaient, de la part d'employeurs, des attitudes discriminatoires à leur égard, à l'embauche ou en emploi¹⁴.

Une minorité de personnes avec une incapacité ont indiqué qu'elles s'étaient vu refuser, à cause de leur état, un emploi (12 %) au cours des cinq dernières années (tableau 5). Ces perceptions variaient cependant en fonction de l'âge, du sexe et du niveau de sévérité de l'incapacité.

Les hommes avec incapacité étaient, de manière générale, légèrement plus portés à percevoir de la discrimination à l'emploi

que les femmes (14 % et 11 % respectivement). S'ils étaient sans emploi, l'écart augmentait de façon importante (22 % par rapport à 12 % des femmes dans la même situation).

Les jeunes de 25 à 34 ans avec incapacité étaient aussi plus susceptibles d'avoir perçu de la discrimination, tout comme ceux avec une incapacité sévère ou très sévère. Par exemple, 33 % des personnes de 25 à 34 ans avec incapacité sévère ou très sévère croyaient qu'on leur avait refusé un emploi en raison de leur état par rapport à 16 % des 45 à 54 ans et 13 % des 55 à 64 ans.

C'est parmi les jeunes hommes de 25 à 34 ans, avec incapacité sévère ou très sévère et sans emploi, que ces proportions atteignaient des sommets : presque les deux tiers d'entre eux (62 %) croyaient qu'on leur avait refusé un emploi, au cours des cinq dernières années, à cause de leur condition. Cette proportion était deux fois supérieure à celle enregistrée chez les femmes qui possédaient les mêmes caractéristiques (33 %). Il est important de rappeler qu'il s'agit de perceptions exprimées par les répondants.

Conclusion

Tout comme les études précédentes réalisées sur le sujet, cette étude confirme avec les données les plus récentes que les personnes avec incapacité sont moins susceptibles d'occuper un emploi. Celle-ci apporte cependant un certain nombre de nouveaux constats qui permettent d'améliorer notre compréhension de la participation au marché du travail des personnes avec incapacité, lesquelles forment un groupe cible pour différentes politiques d'accès et de participation au marché du travail.

Premièrement, les personnes avec incapacité restaient moins susceptibles d'occuper un emploi que les personnes sans incapacité, et ce, même en tenant compte du fait que celles-ci sont généralement plus âgées et proportionnellement moins nombreuses à avoir fait des études universitaires.

Deuxièmement, l'éducation contribue beaucoup à aplanir les différences entre les personnes avec incapacité légère ou modérée et celles sans incapacité. Ainsi, parmi les diplômés universitaires, les personnes avec incapacité légère ou

Les personnes avec incapacité et l'emploi

modérée avaient des taux d'emploi semblables à celui des diplômés universitaires sans incapacité.

De plus, bien qu'il existait plusieurs différences entre les personnes avec et sans incapacité du point de vue des caractéristiques d'emploi (profession, industrie, heures),

celles-ci étaient moindres chez les diplômés universitaires. Il existait malgré tout des différences du point de vue des revenus d'emploi des diplômés universitaires avec incapacité, en particulier chez les hommes. Enfin, la question de la discrimination en emploi reste présente à l'esprit des personnes

avec incapacité puisque 12 % d'entre elles ont affirmé s'être fait refuser un emploi en raison de leur état dans les cinq années précédant l'enquête.

Martin Turcotte est analyste principal à la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada.

Sources de données, méthodes et définitions

Source de données

Le présent article s'appuie sur les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012. Cette enquête est menée auprès des adultes canadiens dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme.

L'ECI est fondée sur un modèle social, plutôt que médical, de l'incapacité. La prémisse de ce modèle social est que l'incapacité résulte de l'interaction des limitations fonctionnelles d'une personne et des obstacles que comporte l'environnement de cette personne, notamment les obstacles sociaux et physiques, qui font en sorte qu'il est plus difficile pour cette personne d'exercer ses activités au quotidien. Dès lors, l'incapacité constitue un désavantage social imposé par un environnement défavorable et qui s'ajoute à la déficience de la personne¹.

Méthodes

Dans le cadre de l'ECI de 2012, on a eu recours à un échantillon de personnes qui ont fait état d'une limitation d'activité lors de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et qui avaient 15 ans ou plus à la date de cette dernière enquête, soit le 10 mai 2011. L'ECI permet de valider le statut d'incapacité et d'identifier le ou les types d'incapacité.

La présente étude s'appuie sur les personnes avec incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans en 2011 (10 506 répondants de l'ECI, représentant 2 142 500 Canadiens). Ces personnes ont été comparées à un échantillon de 69 176 répondants sans incapacité du même groupe d'âge, qui représentaient 16 582 000 Canadiens. Dans cet article, la majorité des renseignements, dont ceux sur la situation en emploi, la profession, le niveau de scolarité et l'âge ont été recueillis dans le cadre de l'ENM de 2011.

Par contre, le statut final d'incapacité (incluant le niveau de sévérité) a été déterminé à la suite de l'ECI de 2012, de même que les renseignements à propos des expériences de discrimination. Il existe donc une possibilité que pour certains répondants, les renseignements récoltés en 2012 sur le statut d'incapacité et la sévérité soient différents de la situation qui prévalait au moment de la récolte des informations sur l'emploi (en 2011).

Définitions

Incapacité

Pour déterminer si une personne a une incapacité, on a utilisé les nouvelles *questions d'identification des incapacités* (QII) dans l'ECI. Celles-ci évaluent le type et la sévérité des incapacités d'adultes canadiens à qui l'on demande de préciser à quelle fréquence leurs activités quotidiennes sont limitées par une condition physique ou mentale de longue durée, des problèmes de santé et des difficultés dans l'accomplissement de tâches. Les questions d'identification dans les QII permettent d'évaluer la présence et la sévérité de 10 catégories distinctes d'incapacités liées à des difficultés ou à des problèmes de santé qui durent depuis au moins six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus. Les questions d'identification mettent l'accent sur l'uniformité des mesures entre les catégories d'incapacité. Ces questions portent sur les catégories d'incapacité suivantes : 1. Vision 2. Ouïe 3. Mobilité 4. Flexibilité 5. Dextérité 6. Douleur 7. Apprentissage 8. Développement 9. Mental/psychologique 10. Mémoire.

Pour chacun des 10 types d'incapacité, les QII comprennent toujours au moins une question sur le niveau de difficulté relié à ce type d'incapacité (aucune difficulté, un peu de difficulté, beaucoup de difficulté, incapable de le faire) et une question sur la fréquence des limitations d'activité (jamais, rarement, parfois, souvent ou toujours). Pour identifier une incapacité à un type donné, il faut que la fréquence des limitations soit « parfois », « souvent » ou « toujours », ou qu'elle soit « rarement » mais combinée à un niveau de difficulté de « beaucoup » ou « incapable de le faire ».

Sévérité

Pour chaque personne avec incapacité, un score de sévérité a été calculé. Le score global de sévérité pour une personne est dérivé des scores des 10 types d'incapacité. Le score est obtenu en additionnant les scores de sévérité pour chacun des types de sévérité et en divisant la somme par 10. Par définition, le score global est également compris entre 0 et 1. Ainsi plus le nombre de types d'incapacité est grand, plus le score sera élevé. Le score augmente aussi avec le niveau de difficulté relié à l'incapacité et avec la fréquence de la limitation des activités.

D'après le score de sévérité globale, quatre classes de sévérité ont été définies : légère, modérée, sévère et très sévère. Au sein de la population des 25 à 64 ans, 31 % avaient une incapacité légère, 19 %, une incapacité modérée, 23 %, une incapacité sévère et 27 %, une incapacité très sévère.

1. Voir MacKenzie et coll. (2009).

Les jeunes avec une incapacité et l'emploi

Une bonne partie des jeunes adultes, et la très forte majorité des 15 à 19 ans, sont à l'école ou aux études à temps plein, qu'ils aient une incapacité ou non. Si certains occupent un emploi durant l'année scolaire ou pendant l'été, d'autres préfèrent se concentrer sur leurs études à temps plein. Pour cette raison, il est important d'examiner leur situation en emploi conjointement avec leur participation aux études.

Parmi les 15 à 19 ans, environ 6 jeunes sur 7 avaient fréquenté l'école à un moment ou à un autre en 2010-2011 (tableau A.1). Cette proportion était à peu près la même pour les jeunes de 15 à 19 ans avec incapacité légère ou modérée que pour ceux sans incapacité (environ 85 %).

Tableau A.1
Fréquentation scolaire et expérience en emploi des jeunes de 15 à 24 ans, selon le niveau de sévérité de l'incapacité, 2011

	A fréquenté l'école entre septembre 2010 et mai 2011	A travaillé en 2010 ou en 2011	N'a pas fréquenté l'école entre septembre 2010 et mai 2011 et n'a pas travaillé en 2010 ou 2011 ¹
	pourcentage		
15 à 19 ans			
Sans incapacité (réf.)	85	57	5
Incapacité légère ou modérée	85	44*	8 ^E
Incapacité sévère ou très sévère	74	35*	12 ^E
20 à 24 ans			
Sans incapacité (réf.)	54	87	5
Incapacité légère ou modérée	46*	73*	17 ^E
Incapacité sévère ou très sévère	31 ^E	48*	34 ^E

* valeur significativement différente de la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

^E à utiliser avec prudence

1. Inclut les personnes qui n'ont jamais occupé un emploi.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les écarts entre jeunes avec ou sans incapacité, en ce qui a trait à la participation en emploi, étaient plus grands que ceux concernant la participation scolaire. Chez les jeunes de 15 à 19 ans, 35 % de ceux avec incapacité sévère ou très sévère avaient occupé un emploi à un moment ou l'autre entre janvier 2010 et mai 2011, par rapport à 44 % de ceux avec incapacité légère ou modérée et 57 % de ceux sans incapacité. Chez les 20 à 24 ans, 48 % des personnes avec incapacité sévère ou très sévère avaient occupé un emploi à un moment ou l'autre, par rapport à 73 % de ceux avec incapacité légère ou modérée et 87 % des personnes sans incapacité.

Différentes circonstances peuvent mener les jeunes de 15 à 24 ans à fréquenter l'école ou à occuper un emploi au cours de l'année. Celles-ci ne découlent pas nécessairement de la discrimination ou de l'exclusion sociale, mais peuvent résulter de choix personnels. Ainsi, du point de vue de la participation et de l'intégration sociale, une autre mesure appropriée est la proportion de ceux qui n'ont fréquenté ni l'école ni occupé d'emploi durant l'année¹.

À cet égard, une minorité des jeunes de 15 à 19 ans sans incapacité étaient dans cette situation (5 %). Cette proportion était plus élevée chez ceux ayant une incapacité, mais cette situation de non-participation aux études et à l'emploi demeurait quand même le fait d'une minorité (8 % de ceux avec incapacité légère ou modérée et 12 % de ceux avec incapacité sévère ou très sévère). Ces résultats s'expliquent par la forte participation des jeunes de 15 à 19 ans aux études, peu importe qu'ils aient une incapacité ou non ou que celle-ci soit plus ou moins sévère.

Le portrait était cependant différent chez les 20 à 24 ans, parmi lesquels une plus faible participation scolaire n'était pas nécessairement remplacée par une participation accrue à l'emploi. En effet, dans ce groupe d'âge, 5 % des jeunes sans incapacité n'avaient ni fréquenté l'école ni occupé d'emploi au cours de l'année 2010 et jusqu'à mai 2011. En comparaison, c'était le cas de 17 % de ceux avec incapacité légère ou modérée et de 34 % de ceux avec une incapacité sévère ou très sévère.

1. Voir Marshall (2012) pour des renseignements supplémentaires à propos des jeunes qui ne sont ni étudiants ni employés.

Notes

1. Voir Statistique Canada (2008) et Brown et Emery (2010).
2. Voir Jones (2008) et Holland et coll. (2011).
3. Voir, par exemple, Dooley et coll. (1996).
4. Voir Gouvernement du Canada (2012).
5. Voir Gouvernement du Canada (2010).
6. Des données antérieures ont illustré les difficultés auxquelles font face les personnes avec incapacité sur le marché du travail. Voir Statistique Canada (2008).
7. Dans le cadre de l'ECI, on a demandé aux personnes avec une incapacité qui ne faisaient pas partie de la population active, si certains obstacles les décourageaient de chercher du travail. Un peu plus de 1 personne sur 5 a mentionné que des essais passés pour trouver du travail avaient échoué.
8. Une étude américaine, basée sur les données du General Social Survey des États-Unis de 2006, a montré, par exemple, que parmi les personnes qui avaient une incapacité, mais qui n'avaient pas d'emploi, 80 % souhaiteraient en occuper un. Voir Ali et coll. (2011).
9. En 2011, par exemple, 59 % de toutes les personnes âgées de 55 à 64 ans étaient en emploi, par rapport à 80 % des 45 à 54 ans.
10. Une incapacité apparue sur le tard n'avait pas d'incidence sur le plus haut niveau de scolarité atteint. À titre d'exemple, les personnes avec incapacité de 25 à 64 ans dont l'incapacité avait débuté avant l'âge de 25 ans étaient tout aussi susceptibles d'avoir obtenu un diplôme universitaire que celles dont l'incapacité était apparue après (13 % à 14 %).
11. Les autres facteurs associés à l'emploi des personnes avec incapacité étaient le sexe, le groupe d'âge (emploi plus faible chez les 55 et 64 ans), l'autoidentification de l'ascendance autochtone, la situation dans le ménage et la province de résidence.
12. Alors que 9 % des personnes avec incapacité sévère ou très sévère étaient titulaires d'un diplôme universitaire, c'était le cas de 18 % de celles avec incapacité modérée ou légère et de 27 % de celles sans incapacité.
13. Voir Kaye et coll. (2011).
14. Voir Cook (2006) et Wilson-Kovacs et coll. (2008).

Documents consultés

- ALI, Mohammad, Lisa SCHUR et Peter BLANCK. 2011. « What types of jobs do people with disabilities want? » *Journal of Occupational Rehabilitation*, vol. 21, n° 2, p. 199 à 210.
- BROWN, Cara L., et J.C. Herbert EMERY. 2010. « The impact of disability on earnings and labour force participation in Canada: Evidence from the 2001 PALS and from Canadian case law », *Journal of Legal Economics*, vol. 16, n° 2, p. 19 à 59.
- COOK, Judith A. 2006. « Employment barriers for persons with psychiatric disabilities: update of a report for the President's commission », *Psychiatric Services*, vol. 57, n° 10, octobre.
- DOOLEY, David, Jonathan FIELDING et Lennart LEVI. 1996. « Health and unemployment ». *Annual Review of Public Health*, vol. 17, mai.
- GOVERNEMENT DU CANADA. 2012. [Pénuries de main-d'œuvre et de compétences au Canada : solutions aux défis actuels et futurs](#) — Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.
- GOVERNEMENT DU CANADA. 2010. [Rapport fédéral de 2010 sur les personnes handicapées : Rapport annuel du gouvernement du Canada sur la condition des personnes handicapées](#), Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- HOLLAND, Paula, Bo BURSTRÖM, Margaret WHITEHEAD, Finn DIDERICHSEN, Espen DAHL, Ben BARR, Lotta NYLÉN, Wen-Hao CHEN, Karsten THIELEN, Kjetil A. VAN DER WEL, Stephen CLAYTON, Sharanjit UPPAL. 2011. « How do macro-level contexts and policies affect the employment chances of chronically ill and disabled people? » *International Journal of Health Services*, vol. 41, n° 3, p. 395 à 413.

Les personnes avec incapacité et l'emploi

- JONES, Melanie K. 2008. « Disability and the labour market: A review of the empirical evidence », *Journal of Economic Studies*, vol. 35, n° 5, p. 405 à 424.
- KAYE, Stephen H., Lita H. JANS et Erica C. JONES. 2011. « Why don't employers hire and retain workers with disabilities? » *Journal of Occupational Rehabilitation*, vol. 21, n° 4, p. 526 à 536.
- MACKENZIE, Andrew, Matt HURST et Susan CROMPTON. 2009. *Définition de l'incapacité dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, *Tendances sociales canadiennes*, n° 88, produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, décembre 2009.
- MARSHALL, Katherine. 2012. « Les jeunes qui ne sont ni étudiants ni employés », *L'emploi et le revenu en perspective*, mai, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2008. *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : l'expérience de travail des personnes avec incapacité, au Canada*, produit n° 89-628-X2008007 au catalogue de Statistique Canada.
- WILSON-KOVACS, Dana, Michelle K. RYAN, S. Alexander HASLAM et Anna RABINOVICH. 2008. « Just because you can get a wheelchair in the building doesn't necessarily mean that you can still participate: Barriers to the career advancement of disabled professionals », *Disability and Society*, vol. 23, n° 7, p. 705 à 717.